



Rapport de la Commission de gestion Préavis 03/2024 Comptes 2023

La Commission de gestion (Cogest) a siégé aux différentes dates dans la composition suivante :

Fonction	Nom - prénom	Communes	3.04.2024 Préparatoire	17.04.2024 Codir	19.04.2024 Vote
Présidente- rapporteuse	Krattinger Boudjelta Sylvie	Prilly	x	x	x
Délégué	Birbaum José	Ecublens	x	exc	exc
Délégué	Delaquis François	Renens	x	exc	x
Déléguée	Perna Illuminata	Villars Ste-Croix	x	x	x
Délégué	Rayroud Nicolas	Chavannes-près-Renens	x	x	x
Délégué	Voegelin Patrick	Crissier	x	x	x
Délégué	Wyssa Michael	Bussigny	x	x	x
Délégué	Yazyev Oleg	Saint-Sulpice	exc	exc	exc

Préambule

Pour étudier ce préavis 3-2024, la Cogest s'est réunie le mercredi 17 avril 2024 à l'Hôtel de police à Prilly avec M. Jean-François Clément, Président du Codir, M. Frédéric Strittmatter et M. Luigi Sartorelli, membres du Codir, le commandant Stefan Bérard, le premier-lieutenant Jacques-André Chappuis, responsable des finances, le premier-lieutenant Thierry Guyot, chef de projet et Madame Anouk Frommherz, responsable des ressources humaines.

Après l'analyse des réponses et des documents reçus, la commission a pris sa décision le 19 avril 2024.

Présentation des comptes

La commission a constaté que le Codir a réussi à maîtriser les comptes malgré l'augmentation de l'indexation des salaires au coût de la vie de 2,5%. Les communes, à l'exception de Bussigny, Crissier et Villars-Ste-Croix, verront leur participation annuelle légèrement diminuée.

La dotation réelle de police secours reste inférieure à la dotation autorisée en raison des difficultés de recrutement. Cette difficulté de recrutement actuellement tend à se réduire ; ce qui laisse présager de meilleures perspectives pour pouvoir assurer la protection de la population dans un contexte de densification urbaine.

En 2022, l'ouest lausannois compte 80'910 habitants, soit + 1'832 habitants par rapport à 2021 (+2,3%).

Questions de la commission – réponses du Codir et de la direction de la POL

II / Evolution des recettes

Outres les conditions de circulations plus apaisées en termes de vitesse en raison de nombreux chantiers routiers, y-a-t-i d'autres facteurs concrets/mesurables ? Par exemple baisse du nombre d'heure d'ASP affectés au contrôle, et si oui de combien ?

R. : Les départs et entrées en fonction d'ASP ont également influencé dans une moindre mesure les recettes.

En 2023, nous avons enregistré une baisse de 3% du nombre d'amendes QR code.

Page 1

Sachant que l'augmentation salariale pour 2023 a été de 2,5%, la Cogest constate que l'augmentation de la masse salariale a évolué différemment entre l'administration, la police administrative et le corps de police :

- 6000.3011 Personnel – traitements de l'administration, évolution des charges d'environ -6,6 % par rapport à 2022
- 6050.3011 Personnel – traitements de la police administrative, évolution des charges d'environ + 1,8% par rapport à 2022
- 6100.3011 Personnel traitement du corps de police : évolution des charges d'environ + 5% par rapport à 2022.

Quelles en sont les raisons principales ?

R. : L'augmentation salariale pour 2023 est en lien avec l'IPC (indexation du prix à la consommation).

6000.3011 Personnel Administration :

Engagement du Commandant en juin 2023. Départ d'une spécialiste RH au 31.12.2022 (CDD) au service RH. De janvier à août 2023, il y a eu 0.9 ETP vacant au service RH. Par la suite, engagement de deux partenaires RH au mois de septembre et novembre 2023. Départ à la retraite du responsable exploitation, remplacé par un collaborateur qui a un salaire moins élevé. Mutation interne d'un employé d'exploitation en juillet (salaire également inférieur).

6050.3011 Personnel Police administrative :

Engagement en octobre 2023 d'un Inspecteur à la Police du commerce dans le but de remplacer un départ en retraite en début 2024. Engagement d'un inspecteur à la police du commerce pour réorganiser le service de la Police du commerce suite au départ du responsable du bureau au 31.01.2024.

6100.3011 Personnel traitement du corps de police :

Augmentation de la masse salariale en raison de l'engagement de policiers formés.

Commentaire : la Cogest prend acte de ces informations.

Page 2a / 6000.3092 frais de recherche de personnel

Sur ce compte figure les frais de recherche du nouveau commandant. Ce compte dépasse CF : 41'000.- le montant budgété.

Pour rappel, selon le préavis 7-2021, la Cogest doit être informée automatiquement par écrit en cas d'utilisation de l'autorisation relative aux dépenses imprévisibles au-dessus de CHF 30'000.- par cas.

R. : les frais de recherches du nouveau Commandant s'élèvent à CHF 29'294.40. La différence, soit environ CHF 12'500, provient d'une part d'une augmentation du nombre de dépouillements des tests psychométriques pour le recrutement de candidats aspirants ainsi que d'une augmentation des "pack d'annonces", sur la plateforme "Jobup" pour la recherche de personnel, tant policier que civil, à l'exclusion des candidats aspirants.

Page 4a / 6004.3185.02 Honoraires informatiques

Pour quelles raisons avoir reporté l'audit de sécurité informatique alors que notre Conseil intercommunal doit traiter en urgence plusieurs préavis pour faire face à des risques de vulnérabilité au niveau de différents systèmes ?

R. : La décision de différer l'audit de sécurité informatique, budgétisé et prévu pour 2023, a été prise après mûre réflexion. L'installation récente du firewall PALO-ALTO a impliqué un paramétrage détaillé et des tests approfondis, ce qui équivaut à un audit ciblé de notre réseau. De plus, le Service Informatique de la Ville de Prilly conduira « tout prochainement » un audit global de sécurité couvrant également une partie des infrastructures informatiques de la POL. En outre, lors du renouvellement du centre de calcul de la POL, prévu en 2025, un audit complet de sécurité sera effectué. Ces étapes garantissent une couverture d'audit continue et cohérente, éliminant ainsi le besoin d'un audit en 2023 et optimisant nos ressources financières.

Commentaire : La SIP prévoit de conduire l'audit de sécurité (audit interne). La Cogest est d'avis à l'unanimité que la SIP ne peut pas être juge et parti (cf. Observation 1)

Page 4a / 6004.3185.03 Honoraires comptabilité

Pour quelles raisons ce montant complémentaire pour le bouclement des salaires ?

R. : Suite au départ de l'ancien RRH, il y a eu des pertes de connaissances principalement en lien avec le bouclement de fin d'année et l'établissement du budget. Cela a également permis de procéder à des correctifs et les contrôles inhérents au bouclement.

CR. Ce mandat attribué à une société maîtrisant le logiciel a permis de respecter les délais de bouclement. La plus-value est que les professionnels ont pu être formé à son utilisation.

Commentaire : La Cogest déplore que l'ancienne direction n'ait pas mieux prévu les remplacements du personnel. Pour la Cogest, cette situation est une illustration des lacunes du leadership de la direction précédente. (observation 2)

Page 5a / 6007.3223 Intérêts des emprunts à moyen et long terme

Dans les commentaires vous parlez d'un montant d'1,8 millions et au bilan (9221.03 Postfinance 2023-2029 2.25%) le montant de l'emprunt est de 1,3 million. Quel est le montant emprunté ?

R. : il s'agit malheureusement d'une erreur de « frappe » dans le commentaire. Le montant emprunté le 25.01.2023 est bien de CHF 1'300'000.--.

Page 9a

A combien s'élèvent les frais de l'application des horodateurs relative à son utilisation ?

R. : les frais de commission de l'application « Parkingpay », soit 4.5% du montant de la transaction, se montent à CHF 14'300.--.

CR. La POL a fait le choix politique de ne pas facturer ses frais de commission aux citoyens.

Quels sont les frais d'encaissement des amendes par Qr code ?

R. : Les frais de commission (1.1% du montant de la transaction mais au minimum CHF 0.20) des recettes amendes QR par BillingOnline (partenaire d'Epsilon propriétaire du programme des amendes Epsipol) se montent à environ CHF 16'700.--.

CR. Seul les ASP utilisent le système des Qr codes ; ce qui représente 50% des amendes. Police secours utilise toujours le carnet souche.

Quel est l'évolution des contentieux relatifs aux amendes de stationnement depuis l'introduction du Qr code ?

Evolution du contentieux :

Année	% sur le total des AO circulation & stationnement (y compris AO QR code) faisant l'objet d'un contentieux	Dont AO QR code
2023	13.56%	13.35%
2022	13.09%	12.77%
2021 (introduction AO QR code)	12.53%	13.07%
2020	10.48%	-
2019	12.33%	-

Pour le surplus, l'introduction des amendes QR code a permis de créer un portail numérique pour faciliter le paiement des amendes. En 2023, plus de 50% des contraventions QR code ont ainsi été payées directement au travers du portail.

Page 15 / 6029.5060.105 Odysse

Cf rapport de gestion

Quel est l'intention du Codir concernant les valeurs financières activées par rapport à cet investissement ?

R. : Si par valeurs financières activées vous entendez les montants déjà engagés et figurant au bilan, ceux-ci seront amortis comme initialement prévu, sur 6 ans.

CR. MCH2 introduit au 1^{er} janvier 2024, ne permet de réaliser un amortissement

Commentaire : la Cogest reste perplexe devant cette réponse ; cet actif ayant perdu durablement la totalité de sa valeur.

Page 17 / Bilan comparés

Au vu des liquidités qui s'élèvent à plus de 2 millions, pouvez-vous nous communiquer le plan des liquidités / plan de trésorerie ?

R. : la POL n'a pas de plan des liquidités, ni un suivi des flux de trésorerie au sens strict du terme. Toutefois, celles-ci sont suivies sur un tableau de bord Excel qui permet de suivre l'évolution journalière des liquidités (BCV et PostFinance), ainsi que les flux courant de trésorerie. Tant les liquidités, que les flux de trésorerie étant nettement inférieurs en comparaison des communes, cette solution du suivi par Excel avait été privilégiée à la création de la POL.

Ceci s'explique également par le fait que, contrairement aux communes, la POL ne dégage pas d'excédent de revenus, vu que l'excédent de charges est couvert par les Communes de l'Association. Les liquidités au 31.12.2023 sont expliquées dans le document annexé. (Annexe 1)

CR. Le financement du préavis 5-2025 relatif à l'acquisition de véhicules électriques pour un montant d'environ Fr. 700'000.- sera financé par le compte courant.

Commentaire : la Cogest recommande d'être attentif lors de réalisation d'emprunts. En 2024, elle suivra l'évolution des liquidités.

Page 19 / 9206.43 Recettes Parkingpay pour Ville de Renens

A quoi correspond ce montant de CHF 116'771.05 et pourquoi cette somme n'est pas attribuée à la POL comme les autres parkings ?

R. : Ce montant concerne les taxes de stationnement encaissées sur 3 parkings (parc de l'Hôtel de Ville, parc Frehner – parc du Censuy), en vertu d'une convention de 2013, période où ces parkings étaient considérés comme d'usage privé. L'Association reçoit en contrepartie la somme de CHF 16'000.- de la commune de Renens pour le contrôle.

Voeu 1

La Cogest recommande de ne pas mettre la dénomination « amendé » dans la colonne du budget du moment que c'est le budget voté tel qu'amendé par le Conseil intercommunal.

Observation 1

La SIP prévoit de conduire l'audit de sécurité informatique (audit interne). La Cogest est d'avis à l'unanimité que la SIP ne peut pas être juge et parti. Pour une question d'objectivité, La Cogest recommande de réaliser un audit informatique avec un expert externe neutre.

Observation 2

La Cogest déplore à l'unanimité que la direction précédente n'ait pas mieux prévu les remplacements du personnel et le développement du partage des connaissances au niveau administratif. Pour la Cogest, cette situation est une illustration des lacunes du leadership de la direction précédente.

Vote final

La commission recommande l'acceptation du préavis 03-2024 à l'unanimité des membres présents.

Conclusion

Le Conseil intercommunal de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

- Vu le préavis présenté par le Comité de Direction
- Oûi le rapport de la Commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

ADOpte

Les comptes de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" arrêtés au 31 décembre 2023.

La Présidente – rapporteure

Sylvie Krattinger Boudjelta, Prilly

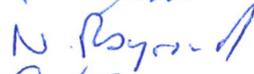


Les membres de la commission

Bussigny – M. Michael Wyssa



Chavannes – M. Nicolas Rayroud



Crissier – M. Patrick Voegelin



Prilly – Sylvie Krattinger Boudjelta



Renens – M. François Delaquais

Villars-Ste-Croix – Mme Illuminata Perna



Annexe 1 : Suivi de trésorerie au 31 décembre 2023

SUIVI DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2023

Libellé	Montant	Dépenses 2023	Disponible au 31.12.2023
Emprunt Odysée	1'300'000.00	207'000.00	1'093'000.00
Montant à restituer aux communes après approbation des comptes en mai 2024	650'000.00		650'000.00
Paiement en décembre 2023 des contributions pour le mois de janvier 2024 par Renens + Saint-Sulpice	540'414.00		540'414.00
Montant pour remboursement annuel de l'emprunt de CHF 1.3 million à mi-janvier 2024. Le montant de CHF 35'300.- correspond au montant de l'amortissement (déjà en charge dans les comptes de fonctionnement 2023)	216'700.00	-35'300.00	181'400.00
Montant pour remboursement annuel de l'emprunt de CHF 0.8 million en juin 2024, mais déjà dans les comptes 2023 par l'intermédiaire des amortissements	160'000.00		160'000.00
9206.33 - Provision pour charges de fonctionnement	285'300.00		285'300.00
9206.43 - Recettes Parkingpay pour Ville de Renens à restituer	116'800.00		116'800.00
Total			3'026'914.00
<u>Liquidités au 31.12.2023</u>			
Solde BCV			2'180'000.00
Solde PostFinance			827'172.00
			<u>3'007'172.00</u>
Différence			-19'742.00